



Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée Autorisation à communiquer des renseignements personnels

En signant le présent document, je comprends que j'accepte ce qui suit, en conformité avec les alinéas 17(4)a) et 44(1)b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* :

- J'autorise la Ville de Winnipeg à communiquer le ou les documents indiqués à la ou aux personnes identifiées ci-dessous, y compris tout renseignement personnel ou renseignement médical personnel que les dossiers peuvent contenir.
- Les rapports du Service de police de Winnipeg et du Service d'incendie et de soins paramédicaux de Winnipeg peuvent inclure des renseignements personnels ou des renseignements médicaux personnels me concernant si j'ai été impliqué dans un incident en tant que propriétaire, résident, patient, victime, témoin, suspect, accusé ou détenu en vertu de la *Loi sur la détention des personnes en état d'ébriété*, ou dans un incident associé à la *Loi sur la santé mentale*.
- Mon autorisation est donnée librement et je peux la révoquer ou la modifier par écrit à n'importe quel moment avant son expiration.

Liste de documents à communiquer : (décrivez les documents et indiquez les numéros de référence, p. ex. numéro de rapport de police, numéro de rapport d'incendie) :

Nom et coordonnées de la ou des personnes auxquelles la Ville peut communiquer le ou les documents indiqués :

Nom _____

Date de naissance _____

(pour les documents de police seulement)(jour mois année)

Adresse _____

Date d'expiration de l'autorisation _____

(l'autorisation expirera 45 jours après la date de la signature si aucune autre date n'est donnée)

Numéro de téléphone _____

Signature

Date (jour mois année)

La Ville de Winnipeg recueille les renseignements contenus dans le présent formulaire afin d'appliquer les alinéas 17(4)a) et 44(1)b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Lorsqu'il s'agit de renseignements personnels, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) nous autorise à recueillir les renseignements à cette fin et vous confère des droits à la vie privée. Vos renseignements personnels ne seront ni utilisés ni communiqués pour d'autres raisons, sauf si cela est autorisé par la loi ou que vous nous donnez votre consentement. Communiquez avec l'agent de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de la Ville (311) pour toute question.